

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 209

Artikel: Menus propos
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251468>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

étaient accablés de malédictions. Alors les chanteurs se gardaient bien d'oublier les paroles finales du poète prévoyant :

VIII.

Que Due vos beille des raites aissé,
Pe de tchais po les attrapé,
Pe d'bâtons po les assainé....
Que Due n'vos beille la bouënné annais,
Que Due n'vos beille la bouënné annais.

II. Le Jour des Rois.

Vieux chant de la Baroche.

I.

Réjouis-toi, chrétien, voici ta fête.
Voici le jour qui t'apporte la foi:
L'astre qui luit au dessus de ta tête,
Vient t'annoncer ton Sauveur et ton Roi.

II.

Trois rois, conduits par l'étoile brillante,
A Bethléem vont voir ce nouveau-né:
D'un Homme-Dieu la merveille étonnante
Surprend leurs yeux et ranime leur foi. (*)

III.

La foi leur dit : c'est ici notre maître;
Et devant lui les rois sont des néants.
C'est le grand roi, c'est le souverain être.
Présentez-lui l'or, la myrrhe et l'encens.

IV.

Pécheur, apprend, quand la grâce t'appelle,
Comme ces rois, à suivre ses attraits.
Suis l'Esprit-Saint, ne lui sois plus rebelle :
Sa grâce peut s'éclipser pour jamais.

V.

Présentons tous à Dieu notre prière,
Présentons-lui nos coeurs et notre amour.
Voilà nos dons, en voilà la matière.
C'est le présent qu'il veut en ce jour.

(*) Autrefois foi se prononçait fwé.

Menus propos

Les méfaits de l'électricité.

Quoique nous sommes sur le point d'installer à Porrentruy l'électricité, celle-ci n'offre pas rien que des avantages. Même un grand quotidien de Paris en énumère les inconvenients sous le titre qu'on vient de lire : dans la même journée le feu s'est déclaré dans le magasin de nouveautés de la Belle Fermière. Acquéreur du magasin, il y une semaine environ, le nouveau propriétaire a fait installer l'électricité dans plusieurs salles du rez-de-chaussée qui en étaient dépourvues ; et comme de juste il voulut expérimenter cet éclairage. Mal en prit. Il fit jouer les divers leviers du tableau de distribution et soudain une étincelle jaillit de l'un des contacts. Cette étincelle mit le feu à un flot d'étoffes et, en quelques quelques secondes l'incendie se propagea, puis gagna les cinq étages, sans toutefois causer aucun accident de personne ; mais les pertes sont énormes. A rapprocher cet incendie dont est victime un nouveau propriétaire, de l'explosion de gaz formidable de l'avenue du Maine, et un autre habitant un quartier différent dans la capitale. Gaz et électricité, c'est tantôt l'un, tantôt l'autre. Ils se disputent la palme. Mais dans cette journée, l'électricité détient le record, puisque deux ouvriers électriciens, peu de temps auparavant, occupées à chercher une fuite dans un égout

situé sous la rue des Petits-Champs, pensèrent être brûlés tout vifs. Ne nous parlera-t-on donc jamais que des dangers de l'acétylène ?

* * *

Une nappe d'autel en cheveux. — Une paroissienne très riche de l'église Saint-Frideswide, à Londres, dans le quartier de Poplar, vient de donner à la fabrique une nappe d'autel qui est une des choses les plus extraordinaires que l'on puisse voir.

Au lieu d'être en toile fine, cette nappe a été tissée en cheveux. Il y en a de noirs, de blancs, de blonds et de châtain. La bordure, aux tons dorés, a été faite en cheveux roux.

C'est l'œuvre d'un spécialiste en cheveux qui a mis plus de dix ans à l'achever. Elle lui a été payée, assure-t-il, 2,200 livres sterling, autrement dit 55,000 francs.

On ne dit pas qui a fourni les cheveux nécessaires à la confection de cette nappe, qui mesure 1 m. 10 de large sur près de 3 mètres de longueur. Comme il y a des cheveux de toutes les nuances, quelques-uns croient que tous les perruquiers de Londres ont dû être mis à contribution.

* * *

La bière à Berlin. — On a consommé à Berlin, pendant l'année 1900, 4,435,898 hectolitres de bière, soit 209 litres par tête.

Le chiffre est joli, vu que les enfants qui forment une grande partie de la population, entrent en ligne de compte pour l'établissement de la moyenne.

On ne sera pas surpris d'apprendre que ces chiffres n'ont été atteints, jusqu'à présent, dans aucune autre ville du monde.

Heureux Berlinois, ils détiennent donc un « record » !

* * *

La propriété d'une barbe. — Un habitant de Marienbourg (Pruisse occidentale) avait parié un soir, à la brasserie, que, moyennant la somme de cent marks qui serait consacrée à une œuvre philanthropique, il ferait couper la barbe opulente qui encadrait son visage. Sa femme, indignée, l'empêche de mettre son projet à exécution, déclarant que, mariée sous le régime de la communauté, elle avait des droits sur la barbe de son mari.

Le groupe d'habitants contre lequel le mari avait parié vient d'introduire une instance auprès du tribunal de Marienbourg, afin d'obtenir, soit le paiement de cent marks, soit l'entrée en possession de la fameuse barbe.

Et une nouvelle curiosité va franchir les annales de la jurisprudence.

* * *

Le féminisme est en marche. — Des annonces publiées dans plusieurs journaux américains demandaient dernièrement des femmes, pour remplir l'emploi de conducteurs sur les voitures de la Compagnie des tramways électriques de l'Ohio. Neuf heures de travail par jour, une journée de congé hebdomadaire, et, comme appointements, quatre dollars par semaine.

Les postulantes furent nombreuses : il s'en présenta mille deux cent trois. La Compagnie n'en prit que sept, désireuse de procéder tout d'abord à un essai.

Ces sept élues sont, paraît-il, des jeunes filles de très bonnes familles.

Maintenant, cet emploi convient-il à des femmes ? Grande controverse. Les uns trouvent que le sexe faible n'est pas fait pour diriger des tramways, même électriques. Les autres estiment au contraire que cette profession est tout ce qu'il y a de mieux pour les maintenir... dans la bonne voie.

Ca et là

Ville américaine. — Une ville de dix milles habitants s'est fondée en Amérique en une seule nuit. Elle porte le nom de Lawton.

Les concessionnaires de terrains sont arrivés le soir, ont dressé leurs baraquements, apportés sur des charrettes, le long de rues et de places tracées au cordeau, et le lendemain la vie a commencé. A l'heure actuelle, au bout de quinze jours d'existence, on compte déjà à Lawton quarante maisons de commerce, plus un journal. Il est même question d'établir une banque. Les maisons de jeu sont ouvertes jour et nuit. Enfin, un millier d'Indiens Comanches ont installé leurs tentes près de la nouvelle ville.

D'autre part, le *Cosmos* raconte comment un Italien, en Californie, a créé une station balnéaire en transformant en maisons des voitures de tramways d'ancien modèle dont les compagnies ne pouvaient plus se débarrasser.

La ville a reçu le nom de Gar Town (ville des chars).

Certaines de ces maisons, formées de plusieurs tramways juxtaposés ou superposés, aménagés d'ailleurs convenablement de façon à remplir leur destination nouvelle, sont habitées par des familles riches ou aisées, qui ne s'y trouvent pas mal.

* * *

Un millionnaire chemineau. — On raconte qu'un jeune millionnaire de New-York, M. James Eads How, qui a hérité d'une fortune princière, refuse d'en faire un usage personnel parce qu'il ne l'a pas gagnée.

Guidé par ce rare scrupule, il s'est fait chemineau ; il accepte, chemin faisant, toute espèce de travail qu'on lui offre et empêche la rémunération. Il est vêtu plutôt misérablement et ne se permet d'autre luxe qu'une chemise toujours blanche.

Lundi, il était à Chillicothe (Missouri), où il a trouvé à s'employer à fendre du bois contre le logement et la nourriture. Tous les habitants de la localité étaient rassemblés pour voir ce phénomène d'un millionnaire fendant des bûches pour gagner sa vie.

M. How, qui a reçu une haute éducation, se mêle aux humbles et aux travailleurs, dit-on, pour étudier les misères sociales. Il a fait récemment, en passant, un don de 250,000 francs aux pauvres de Saint-Louis.

M. James Eads How, nous croyons fort, n'aura pas beaucoup d'imitateurs.

* * *

Le service de la voirie de Berlin met en essai à l'heure actuelle un nouveau macadam, qui est appelé, dit-on, à remplacer dans un bref délai tous les systèmes employés jusqu'à présent, tels que pavage en bois, macadam ordinaire, asphalte, etc. Le produit nouveau consiste en un mélange de ciment et de granit pulvérisé ; il offre l'avantage de n'être pas influencé par la chaleur, tout en étant moins sonore que l'asphalte et le pavé ordinaire, et en occasionnant des frais d'entretien beaucoup moins élevés que le pavé de bois.

* * *

La logique des esprits forts. — L'*Echo soissonnais* conte un curieux trait de mœurs libres-penseuses.

Un maire, farouche anticlérical, avait conseillé à un de ses administrés de ne pas faire baptiser son jeune enfant.